

Section 2.—Parcs nationaux et provinciaux

Parcs nationaux du Canada.*—L'historique des parcs nationaux du Canada[†] remonte à 1885 alors qu'un terrain de 10 milles carrés autour des sources d'eau chaude minérale de Banff (Alb.) fut réservé au public. En 60 ans à peine, le système s'est développé pour compter aujourd'hui 26 parcs, d'une superficie de plus de 29,660 milles carrés, et s'étendre des montagnes Selkirk en Colombie-Britannique à la côte orientale de l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Ecosse. Ces parcs sont administrés par le Bureau des Parcs nationaux, Ottawa, à l'avantage et pour le plaisir de la population canadienne et ils sont devenus un attrait de première importance pour les touristes. Ils préservent les sites d'une beauté et d'un intérêt remarquables et protègent la vie sauvage qu'ils contiennent. Dans ces régions, la vie sauvage jouit d'une protection complète et scientifique en vue de la préserver pour le plaisir de la population. Les phénomènes naturels et la flore sont protégés et les sites scéniques sont rendus plus accessibles par la construction de routes et de sentiers. Actuellement, ces parcs sont traversés par 699 milles de routes revêtues d'une surface dure, 151 milles de routes secondaires, 359 milles de routes construites en vue de protéger les forêts contre le feu et 2,348 milles de sentiers. Afin de faciliter la tâche de protéger les forêts et autres attraits des parcs, 1,188 milles de fil téléphonique ont été posés. Plusieurs lignes relient les maisons des gardiens et les tours des gardes-forestiers aux bureaux administratifs des parcs; à certains endroits, des radios émetteurs-récepteurs sont employés pour le maintien des communications entre les bureaux des parcs et les gardes-forestiers qui combattent un incendie. Le Bureau des Parcs nationaux fournit les édifices administratifs, les salles publiques, les emplacements des camps, les aménagements récréatifs et autres commodités, tandis que les hôtels, les bungalows, les chalets et autres genres d'aménagements touristiques sont exploités par des particuliers. Pour les fervents de la pêche, les eaux des parcs sont remplies de poissons élevés dans les établissements de pisciculture du gouvernement. Des services municipaux sont disponibles dans les endroits habités par une population permanente. L'activité récréative et culturelle est encouragée et dirigée; dans certains parcs, une attention particulière est accordée aux sports d'hiver. L'usage qu'on en fait n'épuise pas les ressources des parcs nationaux; au contraire, elles peuvent servir indéfiniment, pourvu qu'un programme efficace d'entretien, de surveillance et de protection soit poursuivi.

Parcs scéniques et récréatifs.—Les parcs scéniques et récréatifs renferment des régions d'une splendeur insurpassable dans les montagnes Rocheuses et Selkirk du Canada occidental. Parmi ces régions se trouvent les parcs nationaux de Banff, de Jasper et des lacs Waterton, en Alberta, sur le versant oriental des Rocheuses; Kootenay et Yoho, en Colombie-Britannique, sur le versant occidental; et Glacier et Mont Revelstoke (aussi en Colombie-Britannique), dans les Selkirk. Si ces parcs se ressemblent en général, chacun n'en possède pas moins des caractéristiques et des phénomènes particuliers, une faune et une flore variées et des paysages différents. Le parc de Banff contient les fameuses villégiatures de Banff et du lac Louise; celui de Jasper comprend le centre touristique bien connu du même nom. L'autostrade Banff-Jasper relie ces endroits.

* Préparé sous la direction de R. A. Gibson, I.S.O., directeur, branche des Terres, Parcs et Forêts, ministère des Mines et Ressources, Ottawa.

† A l'exclusion du Parc de la Gatineau (25 milles carrés) et du Parc des Champs de Bataille de Québec (0.36 milles carrés) qui sont administrés par le gouvernement fédéral mais qui, en réalité, ne sont pas des parcs nationaux.